

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le 2 juin 2026 à 19 h, à la salle du centre communautaire Louis-Renaud de la Ville de Brownsburg-Chatham, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

<p>Numéro : Adresse : Lot : Objet :</p>	<p>DM-2026-00215 Rue de la Scierie Lot 6 590 271 du cadastre du Québec - Autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 7,22 mètres de la ligne de lot avant secondaire, alors que la grille des spécifications de la zone R-621 prévoit une distance minimale de 7,5 mètres.</p>
---	---

Numéro : DM-2026-00216
Adresse : Rue de la Scierie
Lot : Lot 6 590 273 du cadastre du Québec
Objet : - Autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 6,10 mètres de la ligne de lot avant secondaire, alors que la grille des spécifications de la zone R-621 prévoit une distance minimale de 7,5 mètres.



Numéro : DM-2026-00243
Adresse : 30, chemin d'Eupen
Lot : Lot 4 678 298 du cadastre du Québec
Objet : - Autoriser l'implantation d'un garage privé détaché dans la marge avant secondaire, alors que la grille des spécifications de la zone Ru-300 prévoit une marge minimale de 7,5 mètres et le Règlement de zonage 197-2013 exige que ce type de bâtiment accessoire soit implanté à l'extérieur de cette marge.



<p>Numéro : Adresse : Lot :</p>	<p>DM-2026-00249 8, rue du Coteau Lot 4 235 033 du cadastre du Québec</p>
<p>Objet :</p>	<p>- Autoriser l'implantation d'une piscine hors terre dans la cour avant, à une distance de 27 mètres de la ligne de lot avant, alors que le Règlement de zonage 197-2013 autorise les constructions accessoires dans une cour avant uniquement lorsque celle-ci possède une profondeur minimale de 30 mètres, sans empiètement dans les marges avant et latérales, tandis que la cour avant de la propriété visée présente une profondeur de 24,4 mètres.</p>

<p>Numéro : Adresse : Lot :</p>	<p>DM-2026-00253 30, rue des Bois-Francis Lot 4 234 880 du cadastre du Québec</p>
<p>Objet :</p>	<p>- Autoriser l'aménagement de la porte principale du bâtiment sur la façade latérale, alors que le Règlement de zonage 197-2013 stipule qu'un minimum d'une porte donnant sur une rue doit être aménagé sur la façade avant du bâtiment principal. Le même article précise que cette exigence ne s'applique pas lorsque le bâtiment principal est situé à plus de 30 mètres d'une rue. Or, dans le cas présent, la construction est implantée à une distance de 20 mètres d'une rue.</p>

Numéro : DM-2026-00257
Adresse : 392, rue Principale
Lot : Lot 4 235 730 du cadastre du Québec
Objet : - Autoriser l'implantation d'un mur de soutènement à 0 mètre de la ligne de lot, alors que le Règlement de zonage 197-2013 stipule qu'un mur de soutènement situé dans une cour avant secondaire doit être implanté à une distance minimale de 2 mètres d'une ligne de terrain adjacente à une rue.



Numéro : DM-2026-00259
Adresse : 9, chemin de Sans-Souci
Lot : Lot 4 678 052 du cadastre du Québec
Objet : - Autoriser l'usage accessoire à l'habitation de garde et pension d'animaux sur un terrain possédant une superficie de 2 939 mètres carrés, alors que le Règlement de zonage 197-2013 stipule qu'une superficie minimale de 5 000 mètres carrés est requise.



Toute personne intéressée par les demandes de dérogation mineure peut soit être entendue au cours de la séance du conseil du 2 juin 2026, soit communiquer ses questions ou commentaires par écrit à l'adresse courriel suivante : jrousseau@brownsburgchatham.ca au plus tard le 2 juin 2026 à 16 h 30.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 15 mai 2026.



Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 15 mai 2026.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 15^e jour de mai 2026.



Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique